Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate :

La Société d’énergie Qulliq et le Syndicat des employé-e-s du Nunavut signent une nouvelle convention collective

Iqaluit (Nunavut), le 9 décembre 2022. — La Société d’énergie Qulliq (SÉQ) et le Syndicat des employé-e-s du Nunavut (SEN) ont signé une nouvelle convention collective aujourd’hui.

Cette entente quadriennale comprend une augmentation salariale globale de neuf pour cent d’ici 2024. Elle comprend également plusieurs modifications visant les dispositions en matière de congés, l’amélioration du fonctionnement de la Société et le salaire rétroactif du personnel qui y travaillait le 29 septembre 2022, date où l’entente a été ratifiée. Quant au montant de l’indemnité de vie dans le Nord, il sera identique à ce qu’offre l’actuelle convention collective entre le gouvernement du Nunavut et le SEN pour chaque localité.

« Le SEN a été heureux de présenter un accord juste à nos membres qui travaillent pour la SÉQ, a confié Jason Rochon, président du syndicat. J’aimerais personnellement remercier les membres de l’équipe de négociation du SEN qui ont fait un travail incroyable qui a permis d’obtenir un accord ensuite accepté par leurs collègues de travail. »

Craig Simailak, ministre responsable de la SÉQ, a ajouté : « J’aimerais souligner les efforts diligents déployés par le Syndicat des employé-e-s du Nunavut et la SÉQ afin de parvenir à s’entendre, ce qui fait honneur au souci qu’a le syndicat de défendre ses membres et au travail remarquable de la main-d’œuvre de la SÉQ. Ce nouveau contrat signifie des avantages plus équitables pour les Nunavoises et Nunavois qui travaillent sans relâche à assurer un service essentiel dans notre territoire. »

Le SEN représente plus de 160 personnes travaillant pour la SÉQ, que ce soit pour opérer les centrales, assurer le support technique des lignes électriques, des réseaux électriques et de l'équipement lourd, ou offrir les services de facturation. La nouvelle convention est en vigueur du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024.

« La main-d'œuvre de la Société d'énergie Qulliq est essentielle au Nunavut, a réitéré le ministre des Ressources humaines intérimaire, Lorne Kusugak. Nous valorisons tout le travail qu'elle fait pour garder les maisonnées nunavoises bien au chaud et éclairées. Cette convention collective démontre que la SÉQ est engagée envers ses effectifs. Elle lui permettra d'être optimalement structurée et d'avoir le personnel et l'appui nécessaires pour respecter ses engagements principaux sous le mandat Katujjiluta. »

« Nous nous efforçons continuellement d'améliorer notre offre salariale et les avantages sociaux que nous offrons, a précisé Rick Hunt, président-directeur général de la SÉQ. Nous misons sur l'intégration de l'énergie renouvelable et sur la promotion et le respect d'un environnement de travail bienveillant pour demeurer un endroit où il est intéressant de travailler. »

La dernière convention a expiré le 31 décembre 2020.

###

En bref :

- La convention de quatre ans comporte des hausses s'échelonnant comme suit :
  - 1er janvier 2021 : 1,5 %;
  - 1er janvier 2022 : 1,5 %;
  - 1er janvier 2023 : 2 %;
  - 1er janvier 2024 : 4 %.
- Une prime à la signature de 1 000 $ est accordée aux membres du SEN.
- L'ajout d'un congé culturel inuit payé de deux jours permettra la poursuite d'activités culturelles inuites comme la chasse, la pêche, la récolte et d'autres activités de ce type.
- L'ajout d'un congé pour maltraitance familiale, soit cinq jours payés et cinq jours sans solde, accordera aux personnes pour qui cela est nécessaire du temps pour voir à s'occuper de leur santé et leur sécurité et à réduire leur exposition au risque.
- La rémunération provisoire est majorée et passe de 5 % à 10 %.
- Les dispositions permettant l'utilisation combinée de types de congés ont été améliorées. En effet, il est maintenant possible d'utiliser partiellement ou entièrement ses crédits de vacances conjointement avec d'autres types de congés.
- Les crédits de congé spécial s'accumuleront à un taux horaire majoré, soit celui en vigueur dans l'actuelle convention collective du GN.

- Un congé spécial sera maintenant accordé pour accompagner une personne membre de la famille immédiate lors d'une évacuation sanitaire nécessaire.
- Par ailleurs, le congé spécial comporte maintenant jusqu'à cinq jours payés pour prendre soin d'une personne membre de la famille immédiate devenue gravement malade et demeurant dans une localité de résidence autre que celle de la personne salariée.
- Les dispositions concernant les jours fériés travaillés ont été améliorées. Ainsi, une personne salariée peut maintenant réclamer :
    - Le salaire qu'elle aurait normalement reçu si elle n'avait pas travaillé lors de ce jour férié;
    - Un crédit de huit heures dans sa banque de jours fériés;
    - Un crédit supplémentaire de huit heures dans sa banque d'heures supplémentaires.
- De nouveaux congés payés sont accordés dans le cadre de la fermeture des Fêtes (pour la durée de la convention, à moins d'une reconduction) :
    - Toute personne salariée à temps plein occupant un poste à durée indéterminée, déterminée ou temporaire, sauf celles qui assurent une fonction désignée comme service essentiel par l'employeur, recevra quatre jours de congé payé entre la veille de Noël et le jour de l'An.
    - Les heures de congé accordées pendant cette fermeture seront considérées avoir été travaillées et ouvriront droit à une pension.
- La subvention pour les vêtements de protection a été majorée.

Relations avec les médias :

James Kaylor
Agent des communications
Syndicat des employé-e-s du Nunavut
867 979-4209
james@neu.ca

Renée Boucher
Gestionnaire intérimaire, Communications intégrées
Société d'énergie Qulliq
867 979-7524
rboucher@qec.nu.ca

Peterkin Chakonza
Directeur de la Division des politiques, de la planification et des communications
Ministère des Ressources humaines
867 975-6226
pchakonza@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖃᑦᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᓈᑎᑦᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca.*
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca*.

Communications